

CERNIER Une manifestation folklorique de Fête la terre a perturbé samedi soir le concert des Jardins musicaux consacré à Frank Zappa. Entre dépit et recherche de solutions.

Evologia accordera mieux ses violons

ALEXANDRE BARDET

Une fausse note a été enregistrée, samedi dernier, lors du rendez-vous estival d'Evologia, à Cernier. Le concert des Jardins musicaux consacré en soirée à Frank Zappa a été perturbé par le concert folklorique autrichien donné sous la tente de Fête la terre et de Beef'11. La direction d'Evologia assume ce couac et va faire en sorte qu'une telle collision sonore ne se reproduise pas. «Nous avons le sentiment que ce concert, dont les haut-parleurs étaient dirigés dans notre direction, avait lieu sous les fenêtres de la Grange aux concerts. Cela a fortement perturbé les jeunes musiciens professionnels qui préparaient cette soirée Zappa depuis six mois ainsi que nos auditeurs, dont plusieurs nous ont exprimé leur déception», déplore Maryse Fuhrmann, codirectrice des Jardins musicaux. «Même si ce n'était pas intentionnel, ce que j'espère, c'était faire preuve d'un grand manque de respect.»



Le concert «Frank Zappa» de la Grange aux concerts a souffert d'interférences avec l'orchestre folklorique «schlager» des Zillertal Power. SP

Un procès d'intention serait erroné.



RENAUD TRIPET DIRECTEUR D'EVOLGIA

Cependant, faire un procès d'intention, notamment aux organisateurs terriens de Fête la terre, «serait totalement erroné», tempère Renaud Tripet, directeur d'Evologia et, à ce titre, de Fête la terre. Il assume lui-même «l'erreur d'avoir laissé programmer deux concerts en même temps» sur le site.

A sa décharge, Renaud Tripet relève que, depuis plusieurs années, la cohabitation entre les Jardins musicaux et les événements parfois bruyants de Fête la terre, comme le concours de bûcheronnage de 2007, n'a posé

aucun problème. Il a fallu le couac de samedi pour se rendre compte que «la puissance des amplificateurs des orchestres, folkloriques ou autres, a tellement augmenté qu'elle peut causer des interférences».

Une société plus bruyante

Mais pas question, là non plus, d'incriminer qui que ce soit, si ce n'est l'évolution bruyante de la société. Le groupe autrichien Zillertal Power a été choisi directement par Evologia.

«J'ai perçu la situation en cours de soirée, mais je ne pouvais décemment pas intervenir sous la tente, où des centaines de personnes s'amusaient et dansaient avec le succès que nous espérions», explique Renaud Tripet. «En même temps, je suis conscient que ça a été une mini-catastrophe pour les Jardins musicaux, dont le concert était enregistré par la Radio romande.»

Président de Fête la terre 2011, dont dépendait la manifestation bovine Beef'11, l'agronome Patrick Vaudroz se dit désolé de ce qui s'est passé. Lui-même a trouvé la musique sous la tente «bien assez forte, voire trop forte, mais pas

plus que dans une fête villageoise». Surtout, suite à une collision sonore intervenue en 2006 entre la Grange aux concerts et les Agrolympies organisées sur le terrain vert voisin, Fête la terre a décentralisé ses animations sur la partie sud d'Evologia, environ 150 mètres plus bas, où elle pensait pouvoir faire du bruit sans déranger personne.

«Nous avons pris toutes nos précautions cette année encore, en veillant aussi à ce que les haut-parleurs de la mise de bétail de vendredi soir ne gênent pas les concerts, mais manifestement ça n'a pas suffi», constate Patrick Vaudroz.

Priorité à Fête la terre

Désormais, aux yeux des acteurs concernés, il convient surtout de corriger la partition. «Nous avons convenu qu'à l'avenir, la soirée du samedi, dès 20 heures, serait réservée à une animation de Fête la terre. S'il n'y en a pas, les Jardins musicaux pourront planifier un concert», affirme Renaud Tripet. A défaut, celui-ci pourrait être déplacé au samedi matin. Beaucoup de bruit pour rien? ○

Choc élite-populaire?

L'incident de samedi soir est un événement «brutal, mais ponctuel», admet Maryse Fuhrmann, codirectrice des Jardins musicaux. Elle affirme qu'il ne s'agit pas pour elle de défendre une culture élitiste contre la culture populaire.

«Si certains sont contemporains et sortent des sentiers battus, nos concerts, très fréquentés, ne sont pas réservés à une élite. La Grange aux concerts n'est pas une chapelle pour mélomanes avertis», poursuit-elle.

L'arrivée de la culture sur le site d'Evologia a provoqué à l'époque un certain malaise dans certains cercles agricoles, se souvient-elle. «Mais aujourd'hui, ça se passe bien, des agriculteurs viennent aux concerts, nous donnent des coups de main. Une femme paysanne m'a proposé d'héberger des artistes. Pendant Fête la terre, beaucoup de techniciens des Jardins musicaux vont faire des achats dans les stands. Nous sommes très attachés à cette collaboration, avec l'impression que c'est réciproque.»

La diversité culturelle est une richesse

Président de Fête la terre 2011 et collaborateur à la Chambre neuchâteloise d'agriculture, sise à Evologia, Patrick Vaudroz trouve aussi que ce mélange culturel, «pour tous les goûts, fait la richesse» du grand raout estival de Cernier. Mais «avec autant de choses en même temps, forcément qu'on se marche sur les pieds une fois ou l'autre». Il s'agit donc pour les partenaires de prendre des dispositions pour que cela se passe harmonieusement. La vocation du site «nature et cultures» de Cernier est de rapprocher ville et campagne. ○ AXB

MÔTIERS

Kermesse de l'Harmonie

Le parc Girardier, au centre de Môtiers, sera animé, demain dès 8 heures, grâce à la fanfare l'Harmonie qui y organise sa traditionnelle vente et fête villageoise. La journée débutera avec une grande brocante. De nombreux stands, de nourriture et d'animation, attendront les visiteurs, qui pourront se restaurer jusqu'à 22h. La fanfare se produira à 11h, ainsi qu'à 17h, et les P'tits Loups, ensemble des jeunes de la société, offriront quant à eux un concert-apéritif à 18h30. Dès 20h, l'ambiance musicale sera assurée par DJ Planplan. ○ COMM

VAL-DE-TRAVERS

Débat autour du mariage

L'exposition «Que reste-t-il de nos amours? Souvenirs de mariages», organisée, conjointement par les Archives de la vie ordinaire et le Musée régional du Val-de-Travers à la pension Beauregard de Fleurier fermera ses portes ce week-end.

En guise de conclusion, un débat réunira, dimanche, à 11h, un sociologue, un historien, une animatrice pastorale et un notaire qui donneront chacun un éclairage sur le thème du mariage. Le public aura ainsi l'occasion de confronter sa vision du mariage et ses convictions personnelles avec celles de professionnels du sujet tout en visitant une dernière fois l'exposition. A découvrir encore demain de 14h à 18h et dimanche dès 11h. ○ COMM

MÉMENTO

SAIGNELÉGIER

Festival du Jura. Les lauréats du 8e Concours national du Festival du Jura seront connus demain, à l'issue d'une finale publique qui se tiendra à l'Hôtel-de-Ville de Saignelégier (18h30). Sur une trentaine de musiciens qui ont pris part aux auditions préliminaires, six jeunes ont été retenus. La valeur des trois prix atteint 10 000 francs.

SAINT-URSANNE

Rosinski. Une séance de dédicaces de Grzegorz Rosinski est prévue demain (15h) au cloître de Saint-Ursanne, dans le cadre de l'exposition «Thorgal à Saint-Ursanne».

LA CHAUX-DE-FONDS Le Pod accueillera une grande scène ce week-end.

Le Conservatoire guinchera à la Braderie

Il y a deux ans le Conservatoire avait tout à fait inofficiellement décidé de monter un stand avec musique lors de la Braderie. Succès total! Donc, cette Braderie-ci, l'expérience sera renouvelée, en plus grand, en plus beau... Dès vendredi 2 septembre et jusqu'au dimanche, le Conservatoire dresse un stand de plus de 20 mètres de long juste devant ses fenêtres, sur le Pod. «C'est une maison où il y a plein de professeurs, plein d'élèves, plein d'activités, alors pourquoi ne pas animer la ville?» détaille Martial Rosselet. Celui-ci co-chapeaute l'organisation en

compagnie de Helga Loosli, tous deux membres du comité de direction du Conservatoire, ainsi que Jean-Claude Kohler, président de l'Association des étudiants du Conservatoire (AEC). Avec l'aval du directeur, François Hotz, qui viendra servir des bières comme les autres.

A l'intérieur, sur scène, se succéderont non-stop jusqu'à deux heures du matin 18 plages de programme avec des groupes allant jusqu'à 30 musiciens... Soit au total plus de 100 musiciens, de La Chaux-de-Fonds, du Locle et autres lieux.

Qui dit fête dit bruit

Au programme, de tout! Pour tous les goûts, tous les âges, enfants inclus. De l'accordéon, des fanfares, des chœurs, du jazz, et même de la musique classique. «Les profs ont préparé leurs groupes en fonction de la fête», et qui dit fête dit bruit, donc, «c'est des trucs dynamiques!» lance Martial Rosselet qui pour l'instant est au four et au moulin.

Pour l'instant, cette initiative est purement chaux-de-fonnière: pas encore de scène du Conservatoire à la Fête des vendanges! Mais le but est le même: donner

une visibilité à ce grand bateau de 130 professeurs, plus de 2000 élèves, des sites à Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, au Locle, à Fleurier... «Il est important qu'on sorte de nos murs». Et quand on pense, exemple parmi d'autres, que plus de 200 élèves des fanfares y sont inscrits... «Le Conservatoire est impliqué dans la vie culturelle et dans la vie associative tout court!» ○ CLD

INFO+

Plus de renseignements sur: Site: www.braderie-horlofolies.ch

TRIBUNAL

Des jetons d'or... en laiton

Un jeune homme de 20 ans comparait hier devant le Tribunal de police de La Chaux-de-Fonds pour une série de «bêtises». Déjà condamné en juin 2010 à 180 jours-amendes, le tribunal a tout de même retenu six vols, six tentatives, onze dommages à la propriété (10 000 fr. de dégâts) et dix violations de domicile, plus deux recels.

Bêtises? Le jeune homme a par exemple endommagé des voitures trouvées ouvertes en les faisant rouler la direction bloquée. Il est aussi entré dans des entreprises, dans le local du POP à La Chaux-de-Fonds et à l'Esther, ap-

paremment sans rien prendre ou trouver. Son plus gros butin? Dans les 400 francs dans une échoppe de restauration rapide. Mais c'est sans doute à Fribourg qu'il a fait le plus fort, dérobant dans des locaux de l'Université des jetons qu'il croyait en or. Mais c'était du laiton. Valeur? Vingt francs.

Sous conditions Muriel Barrelet l'a condamné à huit mois de peine privative de liberté, mais avec un sursis, de trois ans. Une épée de Damoclès s'il replonge. Il devra toutefois payer 400 fr. d'amende et 3240 fr. de frais de justice. Ouf pour lui. ○ RON